

FOUG ET SA PRÉVÔTÉ AU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE

D'APRÈS LES COMPTES DU PRÉVÔT HENRION (1357-1364)

JEAN-PAUL AUBÉ



PLAN

A) Les origines de la prévôté de Foug.

- 1) Avant le XIII^e siècle.
- 2) L'installation du comte de Bar (1218-1238).
- 3) L'organisation de la prévôté après 1238.

B) La prévôté de Foug en 1357-1364: son étendue et son château.

- 1) Les possessions et la garde du duc.
- 2) Le château de Foug et ses habitants.

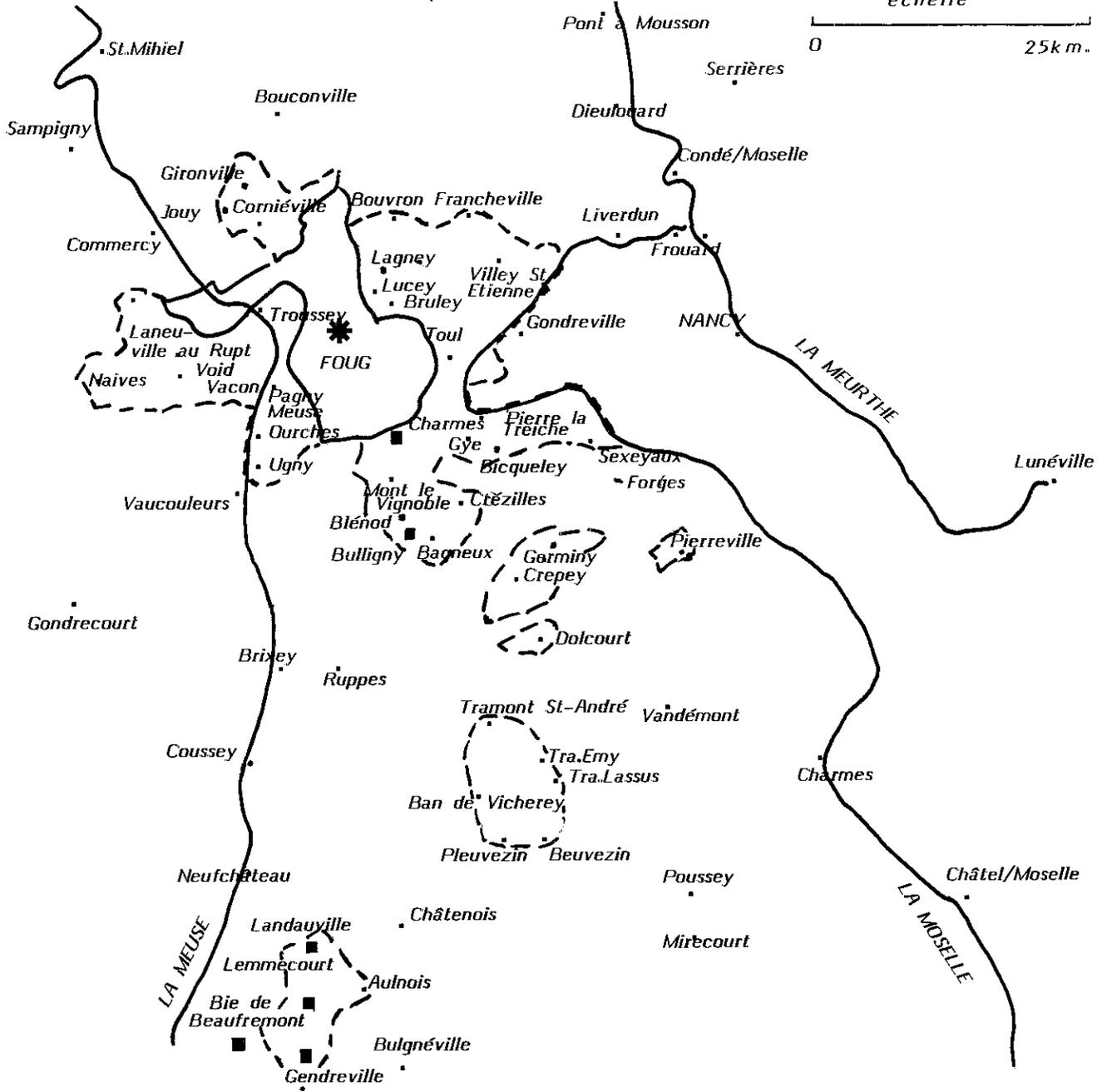
C) Une prévôté rurale modeste.

- 1) L'organisation des communautés rurales.
- 2) Redevances et productions de la prévôté.

EXTENSION DE LA PREVOTE DE FOUG
(milieu du XIV^oS).

échelle

0 25 km.



Légende



Seigneurie de Foug
(prévôté en elle-même)

Zone contrôlée
par le prévôt
de Foug - en partie
ou
- en entier



Localité appartenant à un laïc
Localité appartenant à un ecclésiastique.



Les premiers documents abondants dont nous disposons pour étudier Foug sont les registres de comptes du prévôt Henrion. Au nombre de six, ils couvrent une période qui s'étend de 1351 à 1364 (1). Ce sont surtout les quatre derniers pour 1357-1364 qui ont servi de base à notre étude sur Foug et sa prévôté au milieu du XIV^e siècle (2).

A première vue, ces registres de comptes peuvent paraître ennuyeux. Ils consistent surtout en longues énumérations de chiffres, accompagnées de notes explicatives plus ou moins denses. Dans le détail pourtant, ces feuillets souvent abîmés parlent abondamment. Ils nous permettent

surtout de voir revivre au jour le jour toute une région. Mais il est bien évident qu'ils ne disent pas tout. Aussi, a-t-il été nécessaire d'étudier de nombreux autres documents pour faire ce sondage dans la vie de Foug au milieu du XIV^e siècle. Il a fallu d'abord lire quantité d'autres manuscrits (3) pour trouver réponse aux questions soulevées par les premiers, puis consulter de multiples ouvrages et articles pour mieux connaître la vie médiévale, en particulier en Lorraine.

Saluons la mémoire de F.Lemaire et du Dr P.Serrières qui, au début de ce siècle, se sont tellement passionnés pour l'histoire de Foug (4).

A. LES ORIGINES DE LA PRÉVÔTÉ DE FOGU

Malgré l'absence de documents sur de nombreux aspects des origines de la prévôté de Foug, il est cependant possible d'en retracer les principales étapes. L'intérêt stratégique de la position de Foug est réel. Dans une région morcelée géographiquement, Foug et le Val-de-l'Anne bénéficient d'une situation sans pareille entre la vallée de la Meuse et celle de la Moselle. Aussi, n'est-il pas étonnant de constater que le site de Foug fut l'objet de multiples convoitises dès le début de notre ère, et que, pendant le Moyen-Age, un château fut installé en ce lieu de passage très fréquenté entre la France et le Saint Empire germanique.

1 - Que savons-nous des terres de la future prévôté avant le XIII^e siècle?

a) Avant la conquête romaine, Foug faisait partie du pays leuque. Ce devait être une région fortement boisée avec prédominance de hêtres, comme l'origine de son nom l'indique (fagus = le hêtre, en latin). Sur son territoire, que traversait une voie romaine, les Romains installèrent un poste militaire qui allait bientôt connaître des heures brillantes. Il s'agit de Savonnières qui devint une propriété royale célèbre sous les rois francs (5) mais surtout sous les Carolingiens. Dom Calmet (6)

1.-Archives de la Meuse B2203-2204 2205-2206

2.-Ce fut le thème de notre mémoire de maîtrise présenté à Nancy en 1974 mais aussi le sujet de 2 conférences au Cercle d'Etudes Locales du Toulais janvier et novembre 1983.

3.-En particulier, aux Archives de la Meuse, B2200.-2202, puis 47 manuscrits de la même série de 2207

à 2321.

4.-Leurs recherches ont été publiées dans :

-le Pays Lorrain 1912 et 1913

-M S L B 1913

-B S A L mars 1913.

5.-H.Lepage. Les communes de la Meurthe II.p.563.

6.-Dom Calmet. Notice de la Lorraine cf. 440.

nous dit qu'il y eut dans le village de Savonnières de grandes assemblées. D'abord en 859, pour "y traiter de paix et d'union". Sont présents les rois concernés: Charles le Chauve, Lothaire et Charles, roi de Provence, sous le patronage de très nombreux évêques. Deux ans plus tard, en 861, autre grande assemblée royale au sujet du mariage de Lothaire.

b) A qui appartenaient les terres de Foug au début du Moyen-Age? Vu la proximité de Toul (environ 8km), appartenaient-elles à l'Eglise de Toul?

-Oui, si l'on se base sur un diplôme de Dagobert 1er (7) donnant à Theudefrid, quinzième évêque de Toul, sa souveraineté sur un ban royal de seize kilomètres de côté avec interdiction aux comtes d'y bâtir des châteaux. Mais nous savons que c'est un faux ou un acte très remanié (8) (peut-on y voir l'action de l'évêque de Toul Henri 1er - 1126-1165?).

-En fait, au VIII^e siècle, Foug se trouve plutôt aux mains des évêques de Metz, dans les biens de l'église cathédrale Saint-Etienne.

En 770, en effet, Angelram, évêque de Metz, pour se recommander aux prières des moines, fit don de "Faho in pago Beldense" (9) à Theutemar, deuxième abbé de Gorze. Foug est donc possession de l'abbaye de Gorze à partir de 770. L'abbaye en fut vite dépouillée puisqu'un acte de Louis III le Jeune, fils de Louis le Germanique, daté du 10 mai 878 (10) restitué à Gorze le domaine de Foug. Restitution vite contestée puisqu'Othon 1er, roi de Germanie et Lotharingie, doit la reconfirmer en 936 puis 943 (11).

c) Puis, jusqu'au XIII^e siècle, nous ne savons plus rien sur Foug que l'on trouve tout à coup en possession des comtes de Bar. Ceux-ci, protecteurs de Gorze, voués de Gorze, n'ont pas dû avoir beaucoup de mal à asseoir leur domination sur Foug. L'abbaye de Gorze y conservait toutefois sa souveraineté spirituelle. C'est elle qui nommait le curé et prélevait les dîmes.

2 - L'installation du comte de Bar (1218-1238).

Si une série de circonstances heureuses avait apporté au comte de Bar la possession de Foug, il ne fut pourtant pas facile de s'y installer. Il leur fallut s'imposer contre l'évêque de Toul et le duc de Lorraine, se concilier le chapitre de la Cathédrale de Toul et les établissements religieux de la région, et si possible, s'étendre à leurs dépens.

a) Le comte de Bar entreprend en 1218 la construction du château de Foug (12), profitant du fait que le duc de Lorraine, Thiébaud 1er, était retenu prisonnier dans le Saint Empire par Frédéric II qui venait de le vaincre (13). Les circonstances ont donc, une fois encore, favorisé la Maison de Bar. Mais l'évêque de Toul, Gérard de Vaudémont (1217-1219) se défendit avec vigueur (14). Contrairement à son prédécesseur, Renaud de Boutillier Senlis, il s'inquiète et ne veut pas de ce château si près de Toul. Il exhume le soi-disant diplôme de Dagobert, menace le comte Henri II de Bar d'excommunication, menace aussi d'écrire à l'empereur

7.-Benoît Picard. *Histoire de la ville et du diocèse de Toul* p.257-58.

8.-*Gesta episcoporum Tullensium*. M.G.H.-S.S.-TVIII p.631.648; Duvernay E.: *Le duc de Lorraine Mathieu 1er* p.59. Lire aussi Collin H."Le prétendu ban royal de Toul au Moyen Age..." dans A.E.1967 n°4 p.345.354.

9.-Dom Calmet. *Notice de la Lorraine T.I.* col.467 *D'Herbonez Cartulaire de l'abbaye de Gorze* p.32.

10.-D'Herbonez. *Cartulaire de l'abbaye de Gorze* p.130. Dom François et Dom Tabouillot. *Histoire de*

Metz - preuves III 40.

11.-D'Herbonez *op.cit.* p.174 à 176 - p.183-184. Dom François et Dom Tabouillot *op.cit.* - *preuves III* 59.

12.-Dom Calmet. *Notice de Lorraine col 463 H. de Lorraine T II col.220.*

13.-*Chronique d'Alberic des 3 Fontaines dans M.G.H.-S.S.- TXXIII* p.907. Dom Calmet. *H.de Lorraine TII* p.154 - Benoît Picard : *H. de Toul* p.437.

14.-Benoît Picard - *H. de Toul* p.436 - Eug.Martin. *H. du diocèse de Toul* p.275.

et au roi de France (15)... Mais il meurt bientôt, en 1219, au retour de Rome où il était allé faire confirmer son élection par le pape Honorius III.

Son successeur, Eudes de Sorcy (16), prend le relais. Mais le comte de Bar, Henri II, n'est pas davantage ému, et le provoque même. L'évêque lève des hommes contre le comte, mais ils sont battus entre Void et Foug, et Henri II pille la région, brûlant sept ou huit villages. L'évêque de Toul a alors recours au duc de Lorraine, Mathieu II, à l'évêque de Metz, à l'empereur qui bannit d'ailleurs de l'empire le comte de Bar en 1224. La fin de cet épisode houleux se situe deux ans plus tard; là encore les circonstances aidèrent le comte de Bar. Profitant du fait qu'Henri VII, roi des Romains, se rendait à Toul avec les archevêques de Cologne, Mayence et le légat Conrad, pour une grande assemblée, le comte de Bar y vient aussi. Et tout le monde se réconcilie, tout s'arrange. Henri II promet réparation des dommages. L'évêque lui pardonne et reconnaît le château de Foug. Le chapitre aussi qui conclut même avec le comte en 1226 un traité par lequel était donnée au comte de Bar la garde du château de Void (17) et des villages qui en dépendaient, traité renouvelé en 1267.

b) Restait à régler l'hostilité du duc de Lorraine Mathieu II, d'autant plus qu'en 1230, Foug avait servi de base avancée pour les troupes barroises parties combattre en Lorraine. Une occasion se présenta à Mathieu II de Lorraine en 1232 (18). Henri II de Bar ayant soutenu les Messins révoltés contre leur évêque, le duc de Lorraine bloqua à Foug le comte de Bar. Mais il dut bientôt lever le siège car Hugues II de Vaudemont marchait au secours de son seigneur. Il fut même poursuivi et assiégé dans Gondreville. Tout se termina en 1238 (19) où le comte

15.-Dom Calmet. *H. de Lorraine* T1 col. 468.

16.-Benoît Picard *H. de Toul* p. 438. Dom Calmet. *Notice de la Lorraine* T1 col. 468.

17.-Benoît Picard *op. cit.* p. 440.

18.-Dom Calmet. *Notice de la Lorraine* T1 col. 469.

19.-MSLB 1900. p. 256.

20.-Arch.dep.MM B450.

de Bar se reconnut tenu à hommage pour Foug vis-à-vis du duc.

3 - L'organisation de la prévôté à partir de 1238

Foug étant désormais acquis à la Maison de Bar, le comte se soucia donc d'arrondir et renforcer ses domaines. Il suivit quatre objectifs principaux: d'abord, s'emparer des terres arables, s'emparer aussi des bois, peupler la région et organiser une administration pour l'ensemble.

a) En ce qui concerne les trois premiers points, il le fit à l'amiable avec les laïcs. De nombreux actes de ventes et d'échanges (20) en témoignent. Mais c'est par la ruse et l'audace qu'il spolia peu à peu les établissements religieux de la région, en particulier l'Eglise de Toul. L'exemple le plus marquant de cette pression réside dans la création de Laneuveville-dérrière-Foug en juin 1257 (21). Cette "ville neuve", créée en pleine forêt à trois kilomètres au Nord de Foug le fut sur des terres du chapitre de la cathédrale de Toul appartenant au ban de Trondes, et le comte Thiébaud II de Bar y retint des gens dépendant du chapitre. Celui-ci ne put que s'incliner, non sans toutefois avoir fait promettre au comte de respecter ses droits dans les villages voisins!

b) Quant au quatrième objectif, organiser la région de Foug, le comte de Bar semble s'y être mis dès la fin du XIII^e siècle. De nombreux actes nous le montrent fieffant ses vassaux dans la région. Châtelains et prévôts, apparaissent. C'est en 1332 aussi que Huart de

21. -Acte cité dans H.Lepage. *Les communes de la Meurthe* p.543.

-Acte cité en G1384 Arch.dep MM - dans LE MOINE "1er inventaire..." 1757 p.161.

-Acte cité aussi dans N.de Wailby : *actes en langue vulgaire du XIII^e siècle dans la collection de Lorraine à la B.N. T.XXVIII n°61.*

Beaufremont, reconnaissant sa vassalité auprès du comte de Bar, fait entrer sa baronnie (22) (6 villages au Sud de Neufchâteau) dans l'administration de la prévôté de Foug.

c) Mais cette organisation administrative de la prévôté ne fut pas sans problèmes. Les premiers de ces problèmes vinrent du roi de France. Tout d'abord, il s'empare de la garde de la prévôté de Void (au chapitre) à la fin du XIII^e siècle (le comte la possédait depuis 1226). Philippe IV le Bel en charge son bailli de Chaumont en 1289. Ce qui ne l'empêche pas de s'arrêter dix ans plus tard à Foug pour y rencontrer l'envoyé personnel de l'empereur (23). Puis il y eut 1301, année noire pour le comte de Bar qui par le traité de Bruges se reconnaît vassal gauche de la Meuse. Le rôle de Foug va s'en trouver considérablement renforcé car Foug se trouvait désormais dans le Barrois non mouvant, dépendant du bailliage de Saint-Mihiel. Enfin, le roi de France marque un point capital en 1334-1335 en s'emparant de la châtellenie de Vaucouleurs aux mains de la maison de Joinville depuis trois siècles. Au milieu du XIV^e siècle, Henri de Joinville en a la jouissance viagère. Lorsqu'il mourut en 1365, Vaucouleurs sera définitivement française. Foug devra donc compter sur la présence immédiate et active du roi de France, ce qui accrut, pendant la guerre de Cent Ans, les passages militaires dans la région. Le prévôt Henrion nous en parle dans ses registres. Il décrit le désordre général où la prévôté est plongée, malgré elle, au milieu du XIV^e siècle: passages de "Bretons", "Anglais", grandes compagnies; exactions du comte de Sarrebrück, bouteiller de France et sire de Commercy. Ce qui frappe surtout notre prévôt de Foug, ce sont les problèmes touchant plus directement la famille de Bar. Ainsi, le cousin de Robert de Bar, duc depuis 1354, Henri de Bar, sire de Pierrefort, de l'Avant-Garde et de Nonsard passe son temps à piller. Et ce qui n'arrange rien c'est que la comtesse Yolande de Flandre, mère du duc Robert, ne s'entend

guère avec ses neveux Henri et Hugues (évêque de Verdun).

B. LA PRÉVÔTÉ DE FOG EN 1357-1364 : SON ÉTENDUE ET SON CHÂTEAU

Comment se présente-t-elle? Quels en sont les principaux éléments? Au milieu du XIV^e siècle, le problème essentiel est de savoir aussi si le duc de Bar a profité de la guerre de Cent Ans pour s'agrandir ou s'il en a souffert.

1 - Les possessions et la Garde du duc.

Vers 1357-1364, la prévôté de Foug s'inscrit grossièrement dans un rayon de dix à vingt kilomètres autour de Foug, dans un espace limité à l'Ouest par la Meuse, à l'Est par la Moselle. Mais à ces possessions en autorité directe du duc, il faut ajouter d'autres éléments: les "gardes" dont celles des établissements religieux. Il y a donc une "seigneurie" de Foug dont l'étendue bouge peu, et d'autres territoires alentour plus ou moins contrôlés par le duc dans l'espace et le temps.

a) La prévôté de Foug, ce sont d'abord une dizaine de localités au moins, relevant du bailliage de Saint-Mihiel. Gérées au nom du duc de Bar par le prévôt, celui-ci les mentionne en ses registres selon l'ordre dans lequel il les visitait lorsqu'il était en tournée. Ce sont après Foug, Pagny-derrière-Barine, Longort, Choley, le Val-de-Passey, Domgermain, Trondes, Boucq, Jouy-sous-les-Côtes et Sorcy. A Foug, se rattachaient Savonnières, Laneuveville, Lay-Saint-Remy et Ourches. A Choley, se rattachait le Ménillot. Ce qui fait donc une quinzaine de communautés rurales, en dépendance directe en ce milieu du XIV^e siècle. Foug est le centre vivant de cette prévôté, la "capitale". C'est une "fermeté", c'est-à-dire que le bourg est entouré de murailles garnies de petites tours (beffrois) et protégées par un fossé.

22.-Arch dep.de MM B 718 n^o9.

23.-Dom Calmet. Notice de la Lorraine col. 469.

Ces fortifications sont sans cesse refaites et consolidées. Les murailles de Foug ont un périmètre d'environ un kilomètre (24). Leur épaisseur varie de 1,5m à 1,7m (25). Il semble qu'il y ait eu environ vingt quatre beffrois, en bois (26) dans leur partie supérieure mais nous n'avons aucune indication de hauteur. Trois portes (27), entièrement en pierre, sont recensées: une "par devers Toul", une "par devers Savonnières" ou porte d'Outrecourt, et la porte "sous le château". Un chemin garni de palissades de bois (28) rattachait la ville au château, surveillé depuis la porte par un puissant beffroi, le beffroi Rigollet. Un grand fossé se trouvait en avant de l'enceinte de la ville. Ses rives étaient renforcées de fagots (29). En avant du fossé étaient installées des palissades en bois doublées de haies vives (30). Des ponts permettaient de le franchir à l'endroit des portes où toute entrée et sortie de la ville étaient étroitement surveillées. Les maisons semblent parfois être adossées aux remparts. Nous savons qu'il y avait une halle (31). Les registres mentionnant l'existence des vachers, bergers, vigneron de Foug (32) nous permettent de dire que les bâtiments agricoles devaient être nombreux. Il y avait sûrement aussi des terres cultivées à l'intérieur des remparts comme dans la plupart des villes de l'époque.

De nos jours encore, l'ancien Foug conserve une allure médiévale. En s'y promenant, il est facile de se représenter son aspect au temps du prévôt Henrion:

24.-Olry - MSAL T XIII.1871.

25.-Arch. dep.Meuse B 2204. F^o11 V^o - B 2205 F^o22 R^oV^o.

26.-B 2203 F31.

27.-Arch.dep.Meuse B 2203 F31 - B 2204 F11 et 22.

28.-ibidem B 2203 F31.

29.-B 2203 F32.

30.-B 2203 F31.

31.-B 2203 F12.

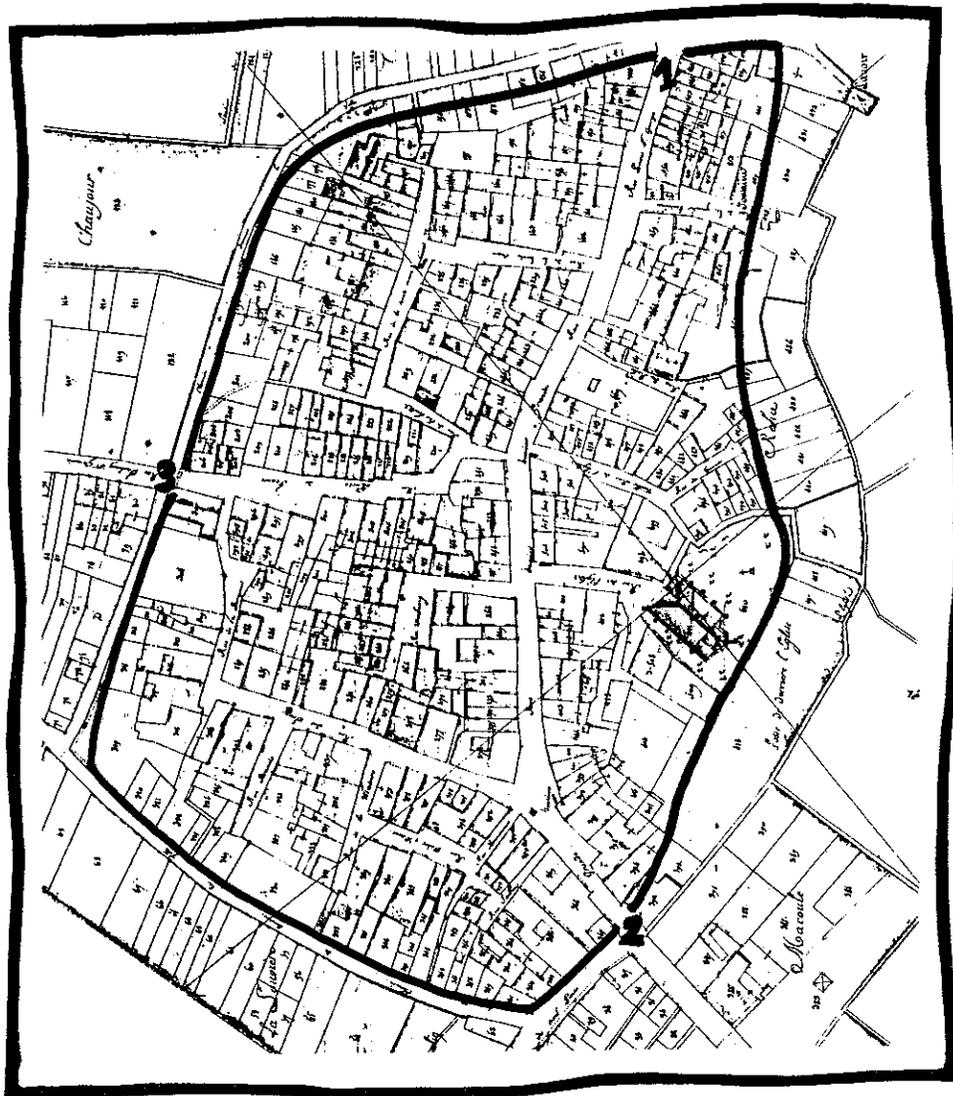
32.-B 2203.4.5 F12.

33.-Le prix de la garde est payé par conduit (=ménage). Si l'on compte 5 personnes par conduit, cela ferait une moyenne de 20 personnes protégées à Crepey et 900 à Blénod et Void, une moyenne globale annuelle supérieure à 3500 personnes (entre 1357-

rues tortueuses, souvent étroites, culs-de-sac, cours fermées, ruelles. La toponymie nous y aide facilement. Facile aussi est de deviner l'emplacement des anciens remparts et fossés, tâche plus aisée encore lorsque l'on examine le vieux cadastre.

b) D'autres localités dépendent de la prévôté, plus indirectement. Elles se sont en effet confiées à la garde du duc de Bar moyennant une redevance en argent perçue par le prévôt. Cette redevance varie selon les endroits géographiques et la richesse des personnes concernées. La garde peut concerner des parties de villages, une rue ou quelques familles (conduits) (33) seulement. D'où une grande complexité et pour le chercheur des problèmes difficiles pour "classer" ou non tel endroit dans l'autorité prévôtale. On observe toutefois que la garde s'exerce surtout sur des terres et des gens appartenant à des ecclésiastiques. Cela peut concerner l'autorité de maisons religieuses telles celles de Rangeval ou de Poussey (Vosges). Mais les plus nombreux à se confier à la protection du duc de Bar relèvent de l'autorité de l'Eglise de Toul, preuve qu'en ces temps troublés, les gens préféraient la protection de laïcs. Il y a toutefois des gens relevant de laïcs qui se confient à la garde du duc. On en trouve à Rigny-la-Salle par exemple relevant de Vaucouleurs et à Gironville relevant de Madame de Bouconville, Eléonore de Poitiers, deuxième femme de Pierre de Bar, père du sire de Pierrefort.

1364) pour au moins 711 conduits. La garde pour la prévôté ne tenant pas compte de certaines catégories de personnes: nobles, mendiants..... il ne faut donc accorder qu'une valeur partielle à ces chiffres, d'autant plus que parfois des réductions de taxe sont accordées aux veuves etc..... Ce ne sont que des estimations, et comme telles, hasardeuses pour cette période du Moyen-Age. Mais elles donnent des points de repères sur une époque que l'absence de dénombremens et de registres paroissiaux laisse dans l'obscurité en matière démographique. La garde du duc concernant des étrangers à la prévôté en elle-même ne nous en apprend guère plus sur le nombre et la répartition de la population de la prévôté.



FOUGÈRES A LA FIN DE L'EMPIRE

- 1) Porte dessous le château
- 2) Porte devers Toul
- 3) Porte devers Savonnières

En trait gras emplacement
approximatif des murailles
médiévales.

Notons enfin qu'au milieu du XIV^e siècle tous les établissements religieux (34) de Toul paient des droits de garde au duc de Bar en échange de sa protection. Il s'agit de la Maison Dieu, de Saint-Mansuy, Saint-Evre et Saint-Léon (depuis 1301). On peut y ajouter le prieuré du Val-de-Passey, l'abbaye de Rangéval ainsi que sa filiale du Val-des-Nonnes. Une quarantaine de villages sont concernés par la garde du duc. Les gardes sont donc un phénomène qui accroît considérablement l'importance et le travail de la prévôté de Foug. L'influence du duc et du prévôt est ainsi portée à environ vingt kilomètres minimum au Nord de Foug et quarante kilomètres maximum au Sud-Est de Foug.

c) Ce qu'il faut aussi souligner, pour le milieu du XIV^e siècle, c'est l'opportunisme du duc Robert qui, profitant des malheurs des temps, reprit à son compte la garde des terres du chapitre de Toul à l'Ouest de la Meuse (prévôté de Void). L'autorité française y est donc temporairement supplantée. Le Père Benoît Picard (35) nous permet de comprendre comment cela s'est passé. Prétextant la nécessité de combattre ceux qui pillaient le temporel de l'Eglise de Toul, les ducs de Bar et de Lorraine occupèrent les châteaux capitulaires de Void, Liverdun, Vicherey et Brixey vers 1360. D'ailleurs on conserve la trace des ces événements dans les archives capitulaires. De 1361 à 1371, c'est Miles le Brun, de Foug, compagnon d'Henrion, qui est châtelain de Void. Pour comprendre cet affaiblissement français à l'Ouest de la Meuse, rappelons pour finir que le royaume de France connaît alors de graves événements: 1356, Jean II le Bon est prisonnier des Anglais, le futur Charles V est un régent

de 18 ans! A Paris, c'est la révolte d'Etienne Marcel, ailleurs la Jacquerie. 1360: c'est le traité de Brétigny avec les Anglais... Il faudra attendre encore quelques années pour voir l'influence française se relever sur les bords de Meuse.

2 - Le château de Foug et ses habitants.

Bien situé, le château de Foug ne semble pas pour autant une construction d'importance particulière. Il n'en reste quasi rien. Les troupes du roi Louis XIII le firent littéralement disparaître, probablement à la fin de l'année 1635 ou plus tard, puisqu'on trouve encore mention de dépenses faites le 9 septembre 1635 (36). Alors comment mieux le connaître puisqu'aucune fouille archéologique d'envergure n'a jusqu'alors été faite? Il ne reste que l'observation sur le terrain et l'étude de la comptabilité du château, en particulier les registres de Jean de Nancy (1377-81) "abondants" sur ce sujet. A noter que jusqu'à présent, l'état de nos recherches ne nous a point permis de trouver la moindre iconographie sur le château de Foug.

a) Le site du château est classique en Lorraine. Il occupe un éperon calcaire, au-dessus du Val-de-l'Ane, face à Toul, correspondant à une indentation massive des Côtes de Meuse. Son altitude est d'environ 320-340 mètres et la dénivellation par rapport au bourg d'environ 50-60 mètres. Faute de fouilles archéologiques, il est impossible d'en faire le plan. Contentons-nous d'observations. La partie essentielle du château occupait l'extrémité du promontoire et constituait sommairement un triangle d'environ 60 mètres au moins

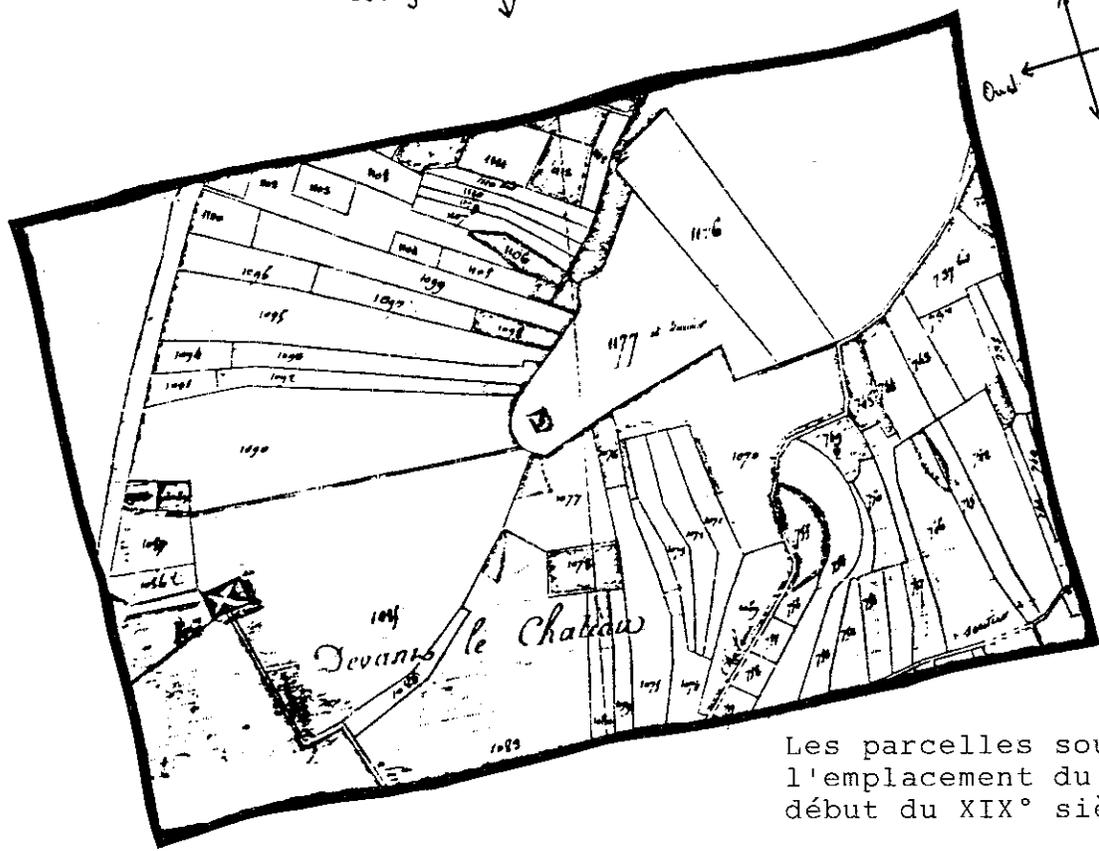
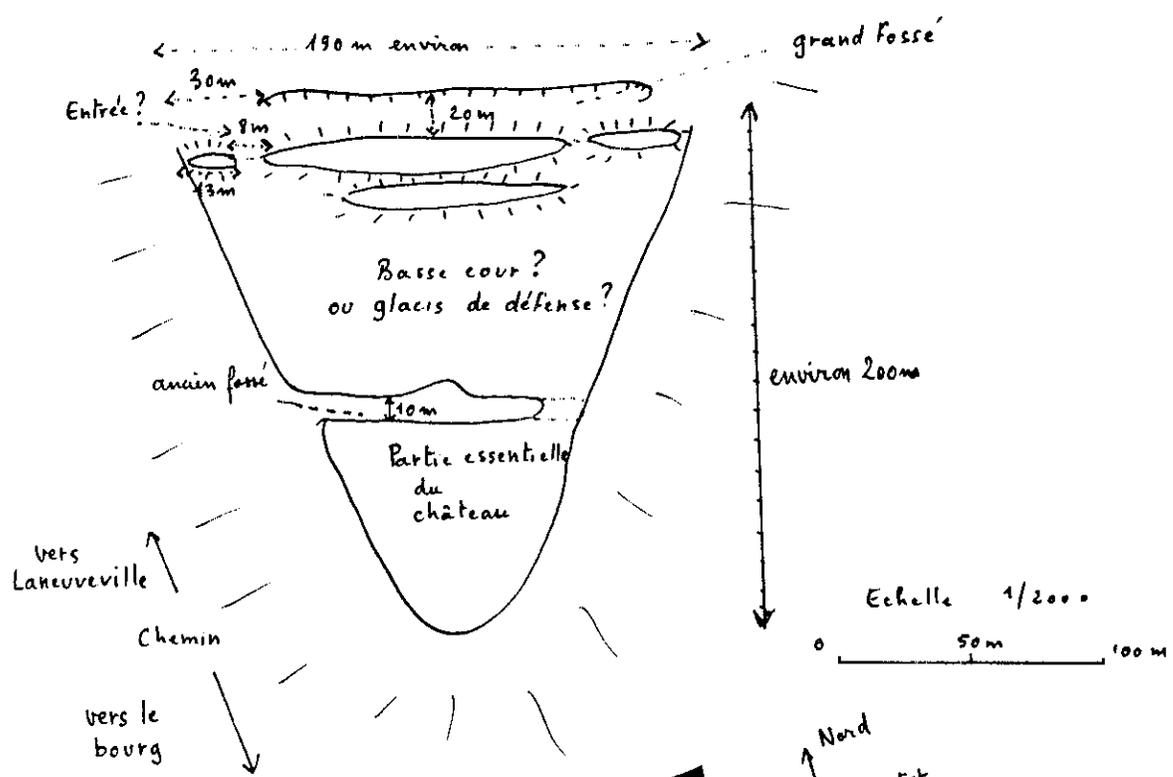
34.-Cela permet au duc de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques de Toul. Le 2 novembre 1631, il envoya par exemple le prévôt Henrion à l'abbaye de Saint-Mansuy pour y faire pression afin que le candidat ducal fut élu abbé. Henrion dut rester trois jours à Saint-Mansuy pour convaincre le prieur et le couvent. Il était là le 6 novembre, avec son frère, le doyen de Bar, et les sergents à cheval de Foug, quand Jean de Gondrecourt, prieur de Neufchâteau,

candidat ducal fut "paisiblement élu" (B 2205 F18 R^o V^o).

35.-Benoît Picard H. de Toul p. 492.

36.-Arch.dep.Meuse 2302 - Dom Calmet - dans Notice de la Lorraine col. 469 nous dit que le château était presque entièrement ruiné quand Louis XIII le fit démolir en 1363-1364 (F) Lemaire et le Dr Pol Serrières en parlent aussi dans BSAL 1913 Foug, ses premiers possesseurs, son château.

PLAN SOMMAIRE DU SITE
DU CHATEAU DE FOUG
ET HYPOTHESES



Les parcelles soulignent encore l'emplacement du château au début du XIX^e siècle.

de côté. Sa forme pouvait tout au plus être trapézoïdale. Un fossé d'environ dix mètres de large et cinq mètres de profondeur isole encore ce site du reste du plateau. De l'autre côté de ce fossé, s'étend un autre espace d'environ cent mètres de longueur isolé lui aussi du reste du plateau, d'abord par un talus de deux mètres de haut environ, puis par un autre fossé, et ceci sur toute la largeur de l'éperon, soit environ deux cents mètres. La fonction de cet espace plat? La basse-cour du château? Probablement et surtout un glacis de défense. Un exemple caractéristique d' "éperon-barré" occupé probablement dès le Néolithique (37).

b) Comment les comptes laissent-ils entrevoir l'aménagement du château? On y accède par un pont-levis (38), puis par une grosse porte ou une poterne, mais il existe à l'avant du fossé des palissades en bois. L'ensemble est clos de murs surmontés d'une sorte de chemin de ronde en bois "percé de quatre portes" (quatre accès à quatre tours?) et dont on nous dit qu'il va "jusqu'aux barbacanes" (39). Y avait-il une défense avancée du pont-levis? A l'intérieur de l'enceinte une cour, des bâtiments et un jardin. Un four est mentionné avec un cellier au-dessus; il y a aussi des écuries et une grange (40). Les comptes nous indiquent l'existence d'un donjon et nous donnent le nom de quatre tours. Toutes ces tours sont recouvertes de tuiles. Le donjon se trouve au bord du fossé (41), et certaines indications nous le font deviner peut-être même à l'entrée du promontoire, donnant accès au pont-levis. Des beffrois de planches flanquent ses deux angles au-dessus du

fossé (42). Il a, semble-t-il, un rez-de-chaussée et deux étages. Tout en bas s'étend la salle des écuyers équipée d'une grande cheminée. Au premier étage se trouvent la "grande salle" et une chapelle (43). Quelles proportions ont ces pièces? Lors de réparations, on signale que le mur de la "grande chambre" fut rehaussé de dix pieds (soit 2,86m); deux grandes fenêtres furent percées "à moyen et grand parement par dedans". Au deuxième étage se trouvent les greniers avec au moins trois fenêtres. Quelles sont les autres tours? (44). L'une s'appelle tour des Allemands, une autre située entre le donjon et la grange a pour nom tour "Dame Poince" (45). Devant cette dernière, se trouvent les cuisines. Une autre tour est la Tour des Prisons (46), bien nommée puisqu'un compte mentionne l'achat d'une corde pour y descendre les prisonniers (pas d'évasion possible!). Le registre de Jacquemin Triquet, prévôt en 1438 nous mentionne la "Tour dessus la Vaulz" (47) dont le toit est refait l'année. On en reparle en 1462-63 (48). Cette tour existait-elle au milieu du XIV^e siècle? Constitue-t-elle une autre tour? Est-ce le surnom d'une tour déjà nommée ci-dessus ou est-ce une création postérieure? Notons qu'elle avait deux étages faits de planchers de sapin.

Les fenêtres des pièces des tours étaient vitrées. Tout au moins en 1390, année où Virion, verrier à Toul, vint ajuster aux fenêtres des nouvelles pièces du château le fruit de son travail.

Reste à parler du délicat problème du puits du château. Il en existe un, c'est sûr; le prévôt Henrion en parle indirectement à plusieurs reprises (49). Au siècle dernier, on en parlait encore. Les registres

37.-BSAL 1928.

38.-Arch.dep.Meuse B2208 F136.137.

39.-Arch.dep.Meuse B 2208 F138.

40.-Arch.dep.Meuse B 2208 F838.

41.-Arch.dep.Meuse B 2210 F91.

42.-Arch.dep.Meuse B2208 F137.

43.-Arch.dep.Meuse B 2208 F138.140.

44.-Arch.dep.Meuse B 2210 F91.92.

45.-Nous avons trouvé dans nos lectures la mention d'une Dame Poince, épouse de Nicole de la Cour,

banquier messin, à qui le comte de Bar avait considérablement emprunté au début du XIV^e siècle. Y a-t-il un lien entre les emprunts barrois et le nom de cette tour?

46.-Arch.dep.Meuse B 2210 F92 RV^o cette corde ainsi que 3 autres furent faites par Colin Reboulet de Toul.

47.-Arch.dep.Meuse B 2216.

48.-Arch.dep.Meuse B 2226.

49.-Arch.dep.Meuse B 2205 F22.

nous disent qu'il était très profond. En 1392 (50), on fit appel à deux terrillons liégeois pour le curer: le travail dura douze semaines, jour après jour. Il se trouvait protégé (51) par une construction en pierre, fermée d'une solide porte et recouverte d'un toit. L'eau était puisée par deux seaux suspendus à une corde ajustée à une poulie (52). M. H.Lepage (53) en 1843 nous dit que ce puits existait encore "du côté du village" et que les gens du château venaient y puiser par un souterrain dont on voyait encore la porte. Ce que confirme encore en 1889 l'instituteur de Foug (54) rédigeant la monographie communale qui ajoute même "deux portes" suggérant que le souterrain se serait prolongé jusque dans Foug. Le mystère demeure. Il est toutefois certain que la construction évoquée par les registres donne accès au puits et à son mystère; un puits peut-être situé à l'extérieur de l'enceinte?

c) Les habitants du château.

Le château de Foug répond à une triple fonction. D'abord, celle de forteresse: pôle de défense ou base de départ d'expéditions. Une fonction de résidence aussi pour le duc et les hôtes de passage. Et surtout, une fonction de chef-lieu de prévôté chargé de rendre la justice et centraliser les redevances de toutes sortes. L'essentiel du personnel du château doit travailler pour cela. On y trouve donc les gestionnaires, la garnison et le petit personnel. On parle toujours des hommes, jamais des femmes. Les principaux hôtes du château sont les gestionnaires. Tout d'abord, le châtelain. Souvent issu de la vieille noblesse régionale, le châtelain a un rôle de "capitaine" militaire. Il a une fonction de prestige bien payée: assurer la sécurité de la région et tenir à tout instant le château à disposition du duc. Il exécute

les ordres du duc mais doit retenir sur ses revenus de quoi nourrir la garnison et ses montures.

L'homme n°1, le personnage-clé, c'est le prévôt receveur. Souvent d'origine bourgeoise (il faut un savoir), ce doit être un homme robuste pour faire face à une tâche multiforme. C'est un agent payeur et percepteur et c'est un agent de l'ordre. Il fait exécuter la justice au nom du duc: c'est lui qui est chargé d'appliquer les sentences de mort en convoquant le bourreau de Toul (55). C'est lui qui assure la police locale, patrouillant sans cesse avec des sergents armés, calmant les passions individuelles et les querelles entre villages. Entre 1357 et 1364, on relève une cinquantaine de grandes patrouilles du prévôt. Chef de troupe, il organise toutes les expéditions militaires et prépare la défense du château et du bourg, se chargeant de tout du début à la fin, intendance comprise. En général la troupe dont dispose le prévôt se compose en moyenne de douze hommes à cheval et d'une poignée d'hommes de pied. C'est peu. En cas de menace grave, l'aide des vassaux fait monter ce chiffre à trente ou quarante cavaliers et quarante à quatre-vingts fantassins. Cela donne bien la mesure modeste du château de Foug. Agent ducal, le prévôt est aussi l'homme de confiance du duc, l'homme des missions spéciales ou privées. Son salaire peut atteindre celui d'un châtelain, soit des gages fixes équivalant au prix de 1500 pains de l'époque. Le bras droit du prévôt c'est le clerc-juré. C'est lui qui tient le tabellionage, écrit les registres. C'est l'oeil du prévôt au château, en particulier à l'entrée. Les autres habitants du château sont constitués par la garnison et ses services. La garnison permanente est bien modeste. On y trouve toujours quelques gentilshommes (56) fieffés de la prévôté: deux ou

50.-Arch.dep.Meuse B2210 F91.

51-52.-Arch.dep.Meuse B2210 F91 et 94.

53.-H.Lepage. *Statistique de la Meurthe* T1 p.196.

54.-BM Nancy manuscrit 820 vol.12.

55.-ex B2206 F9.

56.-Nombreux sont les gentilshommes issus de la nobles-

se vraiment locale: de Boucq, Sorcy, Naives, Dorchies, Royaumeix.... Foug aussi. Est mentionné un Joffroy le Brun de Foug appelé le Brun. Inséparable compagnon semble-t-il de Milles ou Milon de Naives-en-Blois. Il y a aussi un Aubert de Foug. Y a-t-il des liens de parenté entre les trois?

trois chevaliers (57), mais surtout des écuyers (58). Ils encadrent la troupe et servent avec "leur maison", leurs gens, tous frais de déplacement étant payés par le prévôt. A côté d'eux, il y a des sergents à cheval, en moyenne trois ou quatre. Issus du petit peuple, ce sont les cadres subalternes de la prévôté. Ils sont costauds comme en témoigne ce nom de "Brisebarre" donné à l'un d'eux. Peu aimés de la population, ils se sortent souvent bien de tâches à risques. Parmi eux, il y a les deux forestiers de Foug, à la tâche si difficile! Ils reçoivent à chaque Noël huit aunes de drap (plus de cinq mètres) pour "leur robe" et quelques sous lors de la garde de la Foire de Toul (3 jours) (59) au moment de la Saint-Mansuy (3 septembre), tâche où ils sont conviés tous les ans. Les forestiers sont mieux payés. Il y a aussi des sergents de pied: leur nombre peut atteindre quatre-vingt aux grandes occasions, soldats à pied chargés de multiples et ingrates besognes. La garnison peut, si besoin est, être rapidement renforcée par les villages de la prévôté, en particulier par les maires et même les curés! Le personnel domestique du château est peu mentionné. Mais il y a des pages, des artisans dont le plus important est le maréchal-ferrant, un cellier, des cuisiniers, un boulanger. Celui-ci a parfois fort à faire. Ainsi entre 1357 et 1361, il s'est trouvé qu'un jour, le prévôt fut invité à faire cuire en une seule fois, 1800 miches de pain pour les troupes du duc devant Sampigny (60). Les registres laissent entendre parfois que les gens du bourg cherchent à soutirer le plus d'argent possible à ce petit personnel du château.

d) La vie du château.

En général, les sorties de la garnison durent en moyenne de un à trois jours. Mais elles peuvent atteindre six mois.

57.-Les plus souvent nommés sont : - Gérard de Boucq, -Arnould d'Ourches, - Huart de Beaufremont.
58.-L'écuyer Warnaire du Châtel est le plus souvent cité, ou Garnier, Eudes et Jacquemin de Sorcy sont-ils

En quoi consistent-elles? Surtout en des séries de coups de main dignes des plus beaux "western" américains, répondant à l'adversaire de la même façon que lui.

On enlève surtout du bétail, on fait des prisonniers. Tout cela dans le but de faire du butin et de rançonner. En ce milieu de XIV^e siècle, les enlèvements contre rançon sont très fréquents. Ainsi en 1360, le cas de cet "Anglais" du nom d'Olivier retenu prisonnier à Foug. Sa rançon représente plus de trois fois les gages annuels du châtelain.

L'accueil des hôtes de passage et la poste sont pratiquement la seule ouverture sur l'extérieur. Le duc y vient parfois avec tous ses gens et bagages. Cela met de l'animation, on se raconte des fables de choses. Ou bien ce sont des membres de la famille ou de la maison du duc, en mission, qui font étape à Foug. D'autres hôtes encore tel le comte de Salm de passage en juin 1362, des prévôts barrois, des baillis, des chevaliers... Ces visites sont l'occasion de réjouissances où participe largement le ménestrel de Foug. Les messagers sont l'autre "bouffée d'air" du château. Dès qu'ils ont franchi le pont-levis, on les interroge: ils brisent la grisaille quotidienne. Et les messages apportés contiennent un maximum de nouvelles régionales qui sont elles-mêmes répercutées rapidement dans la prévôté. Et les repas au château ?

Le fond de la nourriture au château est constitué de céréales, surtout d'épeautre, appelé souvent à tort "froment" par le prévôt. On en fait surtout du pain, des miches de 300-350 grammes environ; c'est la base de l'alimentation castrale avec la viande. Celle-ci est d'abord de la viande de boucherie, de "grosses bêtes" comme le dit le prévôt. La viande bovine prédomine: boeufs, taurillons, vaches, veaux: une viande chère car les bovins sont utilisés pour le travail des champs.

aussi écuyers?

59.-Arch.dep.Meuse B2203 F27 - B2205 F21.

60.-Arch.dep.Meuse B2203 F13.

Les "menues bêtes" fournissent aussi une autre part de la viande: boucs castrés, brebis. Cette viande était, ou consommée fraîche, ou salée dans le cas de conserves en tonneaux. On aime aussi beaucoup la volaille au château. La viande de porc devait être aussi utilisée fréquemment mais les registres en parlent assez peu. Du poisson? Les comptes du prévôt sont muets là-dessus pour 1357-64. Mais on consomme volontiers des oeufs et du fromage, parfois des légumes (pois). Le chapitre de la boisson est important. A Foug, on boit énormément de vin. D'ailleurs, le vin de Foug était alors célèbre et la prévôté en produisait beaucoup. Le vin servait à fieffer les vassaux et payer les redevances. En 1321-1322, il y avait au château trois tonneaux contenant ensemble 3854 litres de vin. Deux autres en contenaient respectivement 642 litres et 963 litres. De quoi faire oublier parfois la tristesse des jours! Lors d'une sortie de la garnison durant l'été 1362, nous avons calculé une consommation moyenne par homme et par jour de 1,8 litre!

C. UNE PRÉVÔTÉ RURALE MODESTE

La prévôté de Foug ne vit en fait que grâce au travail et à l'obéissance des communautés rurales qui la constituent. Les registres du prévôt Henrion nous font revivre des populations laborieuses, querelleuses mais solidaires. Il faut toutefois beaucoup de patience, de réflexion et de recul pour en broser un rapide tableau.

1 - L'organisation des communautés rurales.

Il est impossible de connaître le nombre d'habitants de la prévôté. Aucun document ne nous le permet au milieu du XIV^e siècle. Par contre, on peut mieux cerner l'organisation des communautés, au hasard des lignes des registres. Chaque

communauté rurale constitue en effet un petit monde à part, fermé, qui se suffit à lui-même et où chacun se connaît bien.

a) Les officiers seigneuriaux (61) les dirigent en tant que représentants du duc, maître de la terre et des hommes. Il y a d'abord les maires. On en recense treize dans les registres dont un à Foug et même un au Val-de-Passey pourtant presque abandonné. Ils sont désignés par le prévôt mais selon des modalités qui peuvent être très diverses. Le prévôt peut les choisir sur une liste fournie par la communauté; ils peuvent être désignés par la communauté avec accord du prévôt; ou bien il s'agit d'un office adjudgé aux enchères ou d'une charge prise à bail devant notaire. De toutes façons, le maire doit payer une sorte d'abonnement pour sa charge, et c'est cher. Dans certains villages, certains noms reviennent chaque année comme Estevenin à Trondes, de 1357 à 1364. A Sorcy, Garin est maire à vie. Pourquoi? Les maires ont des charges. Ils prêtent serment de faire respecter les droits seigneuriaux. Ils dressent la liste des gens imposables et perçoivent les redevances qu'ils doivent remettre au prévôt.

Ils jugent les délits mineurs, dirigent les corvées et assurent au châtelain le service de l'ost dû par les habitants. En contrepartie ils ont des avantages fiscaux: exemption de certaines redevances comme les assises (la taille), perception d'une partie de l'argent prélevé.

Les assistants du maire sont les échevins et les doyens. Les échevins forment une sorte de conseil autour du maire. Ils l'accompagnent dans ses fonctions. Les registres n'en donnent pas le nombre mais en signalent à Foug, Boucq, Choley, Ecrouves. Les doyens assistent eux aussi le maire. Leur rôle est surtout d'amener les cités au tribunal et de faire exécuter les sentences. Les deux doyens de Foug

61.-Une charte de la comtesse Sophie de Bar (XI^e siècle) en énumère les principaux:

-en 1080: Cartulaire de Saint-Mihiel n° 41.

Cité dans Grosdidier de Matons "Le comté de Bar des origines au traité de Bruges" p.546. Les registres d'Henrion en donnent une bonne illustration.

vont toujours en personne chercher à Toul le bourreau. Les autres officiers seigneuriaux sont nommés par le maire ou désignés par la communauté. Il y a d'abord le messier, sorte de garde champêtre, surveillant récoltes et bétail: les comptes en signalent à Choley, Longort, Boucq. Puis il y a le sergent, sorte d'agent de police locale qui verbalise, et aide les doyens. Le forestier aide ceux de la prévôté, surveillant surtout le pacage du bétail dans les bois. Deux autres fonctions sont recensées: clerks et portiers. Foug a deux tabellions qui perçoivent une taxe pour chaque lettre rédigée et scellée, un clerk aussi à Trondes et Lay-Saint-Remy. Foug a aussi des portiers préposés à la surveillance des portes de la ville. Quant au cellérier de Foug, son rôle est d'administrer et conserver les biens en nature fournis par les redevances. On en trouve aussi à Trondes et Sorcy (Meuse B2205 F 3R° - 4R° - 8R°).

b) Les registres nous donnent aussi d'autres renseignements. D'abord sur les curés. Henrion nous mentionne ceux de Foug, Choley, Boucq, Gironville. Le portrait qu'il nous brosse de celui de Foug nous montre un homme aussi brutal que ses paroissiens. En 1362 en effet, le curé Aubry doit payer une forte amende pour avoir donné un coup de couteau à un sergent. Les curés ont des ressources convenables fondées surtout sur les dîmes volontiers réquisitionnées par le duc en cas de besoin. Nombreux sont les artisans signalés ça et là au détour d'une ligne. Phénomène normal en économie d'autosubsistance. Les plus nombreux semblent être les charrons ou royers présents un peu partout. Mais Foug semble la mieux pourvue des localités en artisans de toutes sortes: on y relève, au milieu du XIV^e siècle, au moins deux bouchers, deux boulangers, deux maréchaux-ferrants, un tisserand, un cordelier, des charpentiers. Il y a aussi un Lombard, spécialisé dans le domaine financier. Savonnières a aussi un tisserand, un charpentier mais, comme les autres villages, moins de spécialistes que Foug. Relevons cependant la présence d'un tuilier à Brûley: un certain Jean de Mons.

La grande masse de la population est composée de tenanciers et hommes de bras. Ce sont des ruraux dont les registres ne parlent guère, sauf des plus riches, ceux qui possèdent une charrue et un attelage de boeufs et qui afferment aussi les bâtiments banaux. Le pressoir de Trondes, les fours de Trondes et Boucq sont tenus par ces hommes qui par ailleurs sont maires ou doyens. Quant à la masse de ceux qui possèdent peu de chose, elle est constituée principalement par des journaliers travaillant sur les "corvées" et dans les vignes. Les comptes d'Henrion ne parlent pas de ceux que le malheur ou la pauvreté ont mis en marge de la société. Seules les veuves sont signalées à part et ont droit à des égards fiscaux. Femmes et enfants sont de grands absents dans les registres.

Les communautés rurales se réunissent régulièrement à l'occasion des "plaids banaux". Henrion nous signale celui de Foug. Cela se fait souvent devant un bâtiment banal (pressoir, four...) ou dans l'église pour désigner les officiers seigneuriaux ou les mettre en place.

2 - REDEVANCES ET PRODUCTIONS DE LA PREVOTE

Les renseignements sur ce sujet sont très nombreux dans les registres, mais très vagues, très dispersés, aucune rubrique des parties recettes ne les rassemble véritablement. Si les registres manquent de précision, c'est que chacun à cette époque sait ce qu'il doit faire et ne pas faire: "si comme on a usé" dit le prévôt. La coutume se répète de génération en génération. La potence située à l'entrée du ban, sur la route de Toul, rappelle à chacun que quiconque ne respecte pas ses devoirs peut être puni.

Qui paie des redevances? Tous, sauf les ecclésiastiques, les chevaliers et quelques hommes libres. Tous, mais à des degrés divers. Pourquoi? Parce qu'on est protégé par le duc, parce qu'on vit et travaille sur ses terres et parce que

le duc vous reconnaît comme une communauté qui doit vivre dans l'ordre. On paie en argent, mais celui-ci étant rare, plutôt avec des productions locales. Ce qui n'est pas mieux parfois, les récoltes étant soumises à des fluctuations perpétuelles (temps, ravages militaires).

a) Les revenus de la terre sont essentiels pour la prévôté. Il y a d'abord ceux qui sont assis sur l'ancienne réserve seigneuriale ou une partie de celle-ci. On en perçoit sur les terres (terres arables, prés ou breuils, vignes) et sur les anciennes corvées rachetées (charrue, faucille, charrois, fauchée). A ces revenus, il faut ajouter ceux qui proviennent du rachat des anciennes prérogatives seigneuriales. Ceci est bien visible pour Foug: le "congié des vignes" c'est-à-dire les vendanges seigneuriales avant celles des particuliers, le pâturage préférentiel des bêtes seigneuriales et la vente du vin seigneurial avant l'autre (banvin). Autre catégorie de revenus de la terre: ceux qui sont assis sur les censives (sur les biens), et sur les gens. Les gens de la prévôté paient la taille à Pâques et à la Saint-Remy (reconnaissance de sujétion) appelée aussi assises quand elle frappe tous ceux qui ont un bien sur le ban. Ils paient aussi une infinité de "rentes", c'est-à-dire de taxes: arages, gerbages (sur des quantités de récoltes), rentes de charrue et de bêtes...

b) Les autres revenus perçus par le prévôt proviennent de maisons et surtout des droits sur les héritages. Comme la "mainmorte" dans le cas d'un héritage de serf. Un cas est évoqué pour Choloy. Ces "relevages" d'héritage sont (comme aujourd'hui) bien complexes. Il y a aussi les droits de justice ou "exploits de justice", rubrique pittoresque puisqu'elle donne la température du caractère des gens et du maintien de l'ordre dans les villages. Il s'agit du fruit des amendes et jugements locaux. Ils nous montrent une population brutale, querelleuse, prompte à ne pas respecter les règlements de vie. On s'insulte abondamment, on se blesse souvent, on ment allègrement. Souvent de vraies bagarres collectives voient s'affronter

des villages entiers tels Gironville et Jouy à l'époque étudiée. Les délits champêtres et forestiers sont nombreux surtout concernant les règles communautaires de travail et le pacage du bétail. Les manquements au paiement des impôts sont nombreux et sanctionnés. Mais ce qu'il faut particulièrement souligner, c'est le soin avec lequel sont sanctionnés les manquements aux devoirs assurant la sécurité des communautés. Entre 1361 et 1363, nous relevons trente-trois manquements au service d'ost (aider le prévôt militairement) et trois manquements à celui du guet. Pourquoi? Le prévôt ne le dit pas, mais on voit parfois des Fahouins se réfugier à Toul quand le danger menace.

c) Aux droits de justice, il faut aussi rattacher les banalités, les péages et les droits de bourgeoisie. Les banalités sont payées partout: il s'agit de redevances payées pour le fermage des monopoles du duc (fours, moulins, pressoir). A Choloy, on perçoit un rouage, c'est-à-dire des droits sur la circulation du vin par charrette. Quant aux droits de bourgeoisie, c'est une recette prévôtale intéressante. Ils concernent les droits d'entrée dans les communautés: on paie une taxe quand on s'installe dans un village pour se faire reconnaître. L'avantage quand on habite aussi ailleurs est d'obtenir une protection qui peut être utile. Dans la région de Foug, c'est un jeu très pratiqué, vu l'imbrication des territoires et juridictions. On l'appelle la "bourgeoisie de cire", car la redevance se paie souvent en cire.

d) On a un aperçu des productions grâce à l'examen des redevances en nature:

-Les bois sont la grande ressource de la région, non pas tant pour le chauffage (redevances variées) et la construction, que pour le pacage du bétail. Les forêts sont jalousement surveillées et extrêmement utilisées. On trouve continuellement toutes sortes de bétail dans les bois: moutons, porcs et surtout bovins. La région la plus utilisée de cette façon semble être Choloy-Ménillot. On y recense, en 1358, cinquante-sept boeufs dans les bois,

quarante-trois en 1359 et plus de cent en 1362.

-Le vin est la deuxième grande ressource. Sa production concerne surtout Foug et ses alentours le long des côtes. Huit villages sont alors producteurs: Foug, Savonnières, Lay-Saint-Remy, Choley, Ménillot, Val-de-Passey, Trondes Pagney. On paie le prévôt en vin. Nous avons calculé que la prévôté, sur les six ans étudiés, a fourni en moyenne entre cent six et cent quarante hectolitres par an au château, dont les trois quarts provenaient de Foug, Savonnières, Lay-Saint-Remy. Par ailleurs, nous avons calculé que la cave du château peut recevoir et conserver au moins cent trente et un hectolitres. Or, le pain à l'époque coûte souvent plus cher que le vin: un pain a la valeur de deux litres et demi de vin en moyenne vers 1360.

-Les céréales sont une autre production de la prévôté que l'on percevait mal car les terres arables sont surtout tenues en fief par les vassaux. Il y a le (sic) c'est-à-dire surtout du blé d'hiver, de l'épeautre et du seigle. Le prévôt en percevait environ neuf à dix quintaux par an. Il percevait aussi en moyenne quatre vingt dix quintaux d'avoine par an.

-La production de cire perçue par le prévôt (environ treize kilos par an) provient surtout du Nord de la prévôté.

-Pour terminer, il ne faut pas imaginer que le bétail était abondant à l'époque. Il était plutôt rare et convoité car précieux. Il est difficile de quantifier ce bétail. Nous évaluons à une demi-douzaine en moyenne le nombre de bovins par village. Quant aux ovins, eux aussi ils ne surabondent pas: en 1360, une réquisition en ramène six de Pagny et Trousses! En 1362, une énorme réquisition régionale en envoie quarante et un à Condé-sur-Moselle (Custines actuellement).

En conclusion, les revenus de la prévôté de Foug, comparés à ceux de la prévôté de Pont-à-Mousson, par exemple, sont très modestes. Les recettes du prévôt sont constituées en moyenne pour 1357-1364 de 38% de revenus fixes (en argent ou en nature). 53% des revenus de la prévôté dépendent de produits fort variables: gardes, bourgeoisies, justice. En ce qui concerne les dépenses, les lettres de réquisitions du duc en constituent 55%. Le prévôt ne peut donc compter que sur à peine la moitié de ses revenus pour faire vivre et défendre la prévôté: 3% des dépenses seulement pour l'entretien du château et du bourg, mais il faut dire que les salaires des ouvriers consistent surtout en pain et vin pour la journée!

Conclusion générale

L'étude, à partir de registres de comptes, d'une prévôté barroise au milieu du XIV^e siècle comporte évidemment des limites et des lacunes. Par exemple, il n'y a rien sur le commerce (62), rien sur la vie quotidienne des gens... Mais l'analyse de tels documents laisse une vue d'ensemble bien utile parfois.

Au milieu du XIV^e siècle, la prévôté de Foug a une position stratégique réelle mais qui est source de bien des difficultés. Elle se trouve sur un passage de bandes armées qui doivent cependant souvent en découdre avec la garnison du château. Foug est à la fois une étape et une base appréciée du duc de Bar entre Meuse et Moselle. La prévôté de Foug en elle-même, est une région rurale modeste. Ses campagnes sont fragiles comme toutes les zones rurales de ce temps, soumises aux caprices du climat et aux mouvements militaires. On percevait mal les échanges avec la grande ville voisine, Toul. Il est bien dommage que les comptes du prévôt Henrion soient si peu bavards à ce sujet. Ses registres correspondent bien à une

62.-Seule mention (B2205 F 18R^o): le 21 août 1362, le duc envoie Henrion à Toul voir s'il n'y a pas

de grands chevaux à vendre. Le prévôt revient le jour même: il n'y en a pas de convenables.

époque, le Moyen-Age, avec leur absence d'esprit de rentabilité et ce souci de vivre au jour le jour qui est accentué par la guerre de Cent Ans.

La prévôté de Foug connut de grands jours au début du XV^e siècle (63). C'est dans son château que fut signé, le 20 mars 1419, l'accord entre la Maison de Bar et celle de Lorraine qui, par le mariage d'Isabelle avec René d'Anjou,

devait aboutir à la réunion des couronnes de Bar et de Lorraine sur la tête de René Ier. C'est à Foug que furent conduits prisonniers, bon nombre de compagnons de Charles le Téméraire, vaincu sous les murs de Nancy en 1477.

La ruine du château (64) intervint définitivement avec les combats de Louis XIII en Lorraine et la prévôté elle-même fut supprimée en juin 1751 (65).

63.-Dom Calmet. *Notice de la Lorraine* col.469.

64.-Dom Calmet. *Notice de la Lorraine* col.469/Lire aussi F.Lemaire et Dr Pol Serrières. "Foug, ses 1ers

possesseurs, son château" BSAL 1913 p.67.

65.-Durival. *Description de la Lorraine 1779* TII p.300-301.

TABLE DES ANNEXES

1-Chronologie sommaire des prévôts de Foug jusqu'en 1505.

2-Chronologie sommaire des châtelains de Foug jusqu'en 1457.

3-Chronologie sommaire des clercs-jurés de Foug jusqu'en 1504.

4-La garde du duc aux environs de Foug (1357-1363).

5-Exemples de missions d'escorte et d'accompagnement de la garnison de Foug (1357-1364).

6-Exemples de sorties militaires du prévôt au service du duc.

7-Exemples de sorties du prévôt pour le maintien de l'ordre.

8-Composition de la garnison de Foug en 1357.

9-Les "exploits de justice": nature des délits et valeur des amendes relevées dans les registres du prévôt Henrion (1357-1364).

10-Répartition des recettes et dépenses en argent du prévôt de Foug pour 1357-1364.

11-Officiers seigneuriaux - curés - artisans dans la prévôté de Foug (1357-1364).

12-Monnaies utilisées dans la prévôté de Foug (1357-1364).

*Photocopies d'extraits des registres étudiés

13-Registre B2203 f.2r^o recettes pour Longort (village disparu à présent).

14-Registre B2205 f.19r^o dépenses de deniers pour chevauchées du prévôt (année 1362).